

1- identification

Numéro de producteur: **FERM97515285** Nom, prénom: **FERME DANIEL GOUBOUT S.E.N.C.**
 Adresse: **60, Chemin Bolsvert** Danville, QC Code postal: **J0A-1A0**
 Tél.travail: Tél.rés.: **(819)839-3521** NAS:
 Représentant:(nom,prénom) **Brouillette Josée** Tél.:

2- Localisation

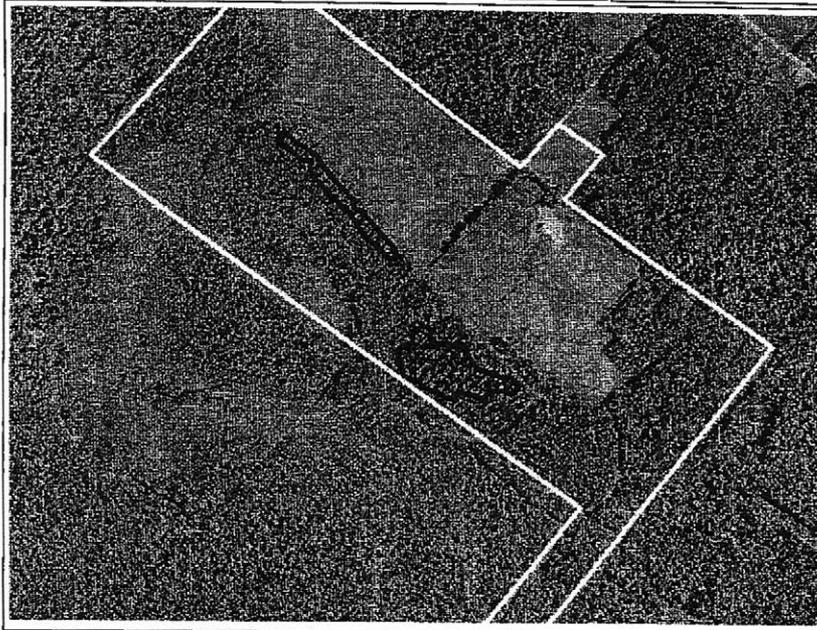
Unité de gestion (MRN) **511** Région écologique: **2c-T** Code unité d'évaluation: **8370 19 9986**
 Tenure: **200** Cadastre: code **2344** nom **Shipton**
 Municipalité: code **40047** nom **Danville** Rang: code **06** nom:
 Lot(s): no **21B** no **21C** no no no no Propriété no: **01**

3-Identification de la parcelle

No. **11**
Superficie: **2.4** ha

4- Photo

No. photo: **2007** Échelle: **1/10000**
Feuillet: **31H16SE** Altitude **180**



5- Qualité des autres travaux ou succès de l'intervention

1. Surface terrière résiduelle:
Rés. **20.5** m²/ha Feuill. **1** m²/ha
2. Diamètre couronnes de lumière: **m**
3. Tiges choisies: Rés.: tiges/ha
Feuill.: tiges/ha
4. Qualité des tiges conservées:
5. Blessures aux arbres:
6. Chemin de débardage:
largeur **2** m , espacement **20** m
% d'ornières :
7. Volume marchand abandonné:
8. Nombres de tiges marchandes:
non abattues tiges/ha Vol.: **m³/ha**
9. Nombres de tiges non marchandes:
non abattues tiges/ha
10. Végétation éliminée:
herbacée % ligneuse %
11. Efficacité du traitement: **95** %
12. Andains:
13. Largeur: A) bandes coupées
B) bandes non coupées
14. Disposition des déchets de coupe:
15. Nombres de microsites à l'hectare:
16. Distance entre les fossés:
17. Profondeur des fossés: principaux **m** secondaires
18. Bassins de sédimentation:
19. Équipement utilisé:
20. État des fossés:
État des ponceaux:
21. Surface de roulement: largeur **m** emprise
22. Prélèvement des rangées: **38** %
23. Volume récolté dans les interbandes: %
24. Produit appliqué:
25. Quantité à l'hectare:
26. Date du traitement: **2011-11-30**
27. No. de prescription d'origine:
28. Respect des bandes de protection:
29. Uniformité de l'épandage:
30. Travaux réalisés par: **P: propriétaire**

6- Renseignements sur la plantation

Essence	Plants	Age	Provenance	Pépinière	Type	Densité	Espacement	Stock

Total:
 Objectif de reboisement: Date:
 Qualité: Qualité du site Végétation compétitive:
 Superficie reboisée: ha

7- TRAITEMENT

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Sou-Total	Réduction			Total demandé
					%	\$	Sup.	
0966	CERM	1.7	1110	1887.00 \$	0	0	0	1887.00

8- Autres critères d'appréciation

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? oui
 Belle qualité d'exécution.

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

- J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instruction techniques de l'Agence.
- Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparée par: **Daniel Rousseau tech.f.**

Date: **2014-12-05**

ing.f.

Date

Numéro du plan d'aménagement forestier de la propriété concernée **97P100**

RÉSERVÉ A L'AGENCE

L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée.

À cet égard, l'Agence accorde une participation financière au Producteur forestier reconnu _____, et ce, pour un montant de \$ _____
 et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) sa participation financière.

L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée.

Signature de l'Agence: _____

Date: _____

NUMÉRO DE RAPPORT D'EXÉCUTION

05511G1090322 1112 1

Notes complémentaires à l'engagement du producteur forestier reconnu

Préservation des travaux et Transfert de responsabilité au futur propriétaire

Le producteur forestier reconnu s'engage :

- à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. **NOTE:** La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.
- dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et de transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

CLAUSE PÉNALE

Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Initiales du producteur forestier

